

Un message est reçu du Sénat, annonçant l'adoption des bills suivants *avec des amendements*, savoir :—

No. 76, pour amender l'Acte de faillite de 1875. (Sur motion de M. Blake, les dits amendements sont adoptés.)

No. 30, pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. (Sur motion de M. Laird, les dits amendements sont adoptés.)

No. 34, pour constituer la corporation d'assurances du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Victoria), les dits amendements sont adoptés.)

No. 48, pour incorporer la compagnie d'assurances de l'Union du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Victoria), les dits amendements sont adoptés.)

No. 65, pour amender la charte de la Banque St. Laurent, et pour changer le nom de la dite banque en celui de la Banque Modèle du Canada. (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont adoptés.)

Aussi, l'adoption des bills suivants *sans amendements*, savoir :

No. 61, pour amender l'Acte 35 Vic., ch. 103, à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie de prêts et d'agence de Londres et du Canada (responsabilité limitée) ;

No. 79, pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la Banque de Londres et du Canada, et d'amender l'acte qui l'amende ;

No. 96, pour amender les actes y mentionnés quant à l'importation et à la fabrication de liqueurs énivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest ;

No. 8, pour amender l'acte 37 Vic., ch. 51, pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance ;

No. 80, concernant les prêts par la compagnie anglo-américaine des terres ;

No. 45, pour incorporer la banque chartée de Londres et de l'Amérique du Nord ;

No. 86, pour détacher du comté de Lotbinière une partie de son territoire et l'annexer au comté de Beauce ;

No. 101, pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement, le 30 juin 1876, et le 30 juin 1877, et pour d'autres fins relatives au service public.

Aussi, l'adoption de l'amendement fait par cette Chambre au Bill (No. 82) du Sénat, intitulé : " Acte pour lever les doutes quant aux actes y mentionnés concernant la corporation des commissaires du havre de Québec *sans amendements*."

Aussi, l'adoption des bills suivants, *avec des amendements*, savoir :

No. 63, pour incorporer la compagnie nationale de dépôts et de placements (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 4, pour incorporer la compagnie nationale de commerce de change. (Sur motion de M. Workman, les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 46, pour incorporer la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (responsabilité limitée.) (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 27, pour incorporer la compagnie écossaise canadienne de prêts. (Sur motion de M. Cameron (Cardwell), les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

No. 75, pour incorporer la compagnie de garanties immobilières d'Angleterre et du Canada. (Les dits amendements sont lus une première fois. Considération ultérieure, demain.)

Le bill (No. 100) du Sénat, pour pourvoir à l'audition de témoins sous serment par des comités du Sénat et de la Chambre des Communes, dans certains cas, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu que lorsque la Chambre s'ajournera elle soit ajournée à demain à midi.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.